

Annexe 3 Orientations inscrites aux plans directeurs des quartiers Montcalm, Saint-Jean-Baptiste et Vieux-Québec

Plan directeur du quartier Montcalm :

- ⊕ Confirmer la vocation résidentielle du quartier et répondre aux besoins de la population en matière d'habitation.
- ⊕ Consolider et mettre en valeur la qualité de l'aménagement urbain du quartier.
- ⊕ Conserver et mettre en valeur le patrimoine du quartier.
- ⊕ Favoriser une saine cohabitation entre tous les utilisateurs de la voie publique.
- ⊕ Favoriser un milieu de vie sécuritaire.
- ⊕ Maintenir et promouvoir la qualité de l'environnement.
- ⊕ Maintenir la vitalité économique du quartier en harmonie avec la population résidente.
- ⊕ Assurer le maintien, le développement et la promotion de la vie de quartier.

Plan directeur du quartier Saint-Jean-Baptiste :

- ⊕ Maintenir, développer et promouvoir la vie de quartier.
- ⊕ Assurer un habitat diversifié de qualité, sûr et abordable.
- ⊕ Assurer un environnement de qualité.
- ⊕ Assurer un développement économique en harmonie avec la fonction résidentielle :
 - Consolider et préserver l'équilibre de la mixité commerciale sur les artères.
- ⊕ Favoriser le piéton à l'intérieur du réseau secondaire de circulation :
 - Placer le piéton au centre de la réflexion sur la hiérarchie du réseau de circulation.
 - Offrir un réseau cyclable intégré aux voies de circulation.
 - Réduire la circulation de transit.
- ⊕ Favoriser la vie artistique et le développement des projets d'animation urbaine.
- ⊕ Favoriser le développement et la consolidation des équipements et des organisations communautaires de loisirs.
- ⊕ Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine :
 - Connaître le potentiel patrimonial du quartier.
 - Sensibiliser les intervenants au potentiel patrimonial du quartier.
 - Favoriser la conservation et la mise en valeur des caractéristiques archéologiques, architecturales, paysagères et urbaines propres au quartier.

Plan directeur du quartier Vieux-Québec :

- ⊕ Protéger et développer la fonction résidentielle.
- ⊕ Poursuivre la mise en valeur des espaces publics ou naturels.
- ⊕ Poursuivre la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine exceptionnel.
- ⊕ Augmenter l'utilisation de modes de transport alternatifs à la voiture pour l'ensemble des clientèles.
- ⊕ Assurer la sécurité des citoyens et des visiteurs.
- ⊕ Améliorer et promouvoir la qualité de l'environnement.
- ⊕ Accroître la vitalité commerciale en harmonie avec la fonction résidentielle.
- ⊕ Développer une activité touristique de qualité respectueuse du quartier et de ses résidents.
- ⊕ Consolider et améliorer le pôle culture.